

Le Conseil Municipal est convoqué le Jeudi 5 Avril 2018
à 18 heures à la Mairie

Ordre du jour :

- **Vote du Compte administratif 2017**
- **Vote du budget primitif 2018**
- **Enfouissement des réseaux et éclairage public**

Démarrage des travaux

- **Passage de la fibre**
- **Eglise**

Etude et travaux futurs

- **Avancement des travaux communaux**
- **Entretien des chemins communaux**
- **Point sur l'éolien**

Avancement du dossier

- **Fêtes et cérémonies**
- **Indemnité de la secrétaire de Mairie**
- **Opération bois du CCAS**

Bilan

Etaient présents : Tous les Conseillers Municipaux en exercice sauf :
Etait absente excusée : Madame Sophie COGNON

Madame Nathalie GIBault est nommée secrétaire.

Monsieur Le Maire présente le précédent compte rendu qui est validé à l'unanimité des membres présents.

Compte Administratif 2017

La séance ouverte, Monsieur Le Maire présente le compte administratif 2017.

Section de fonctionnement

Dépenses :	Recettes
111 954,41	148 305,60

Excédent : 36 351,19

Section d'investissement

Dépenses	Recettes
76 536,45	41 685,10

Déficit : - 34 851,35

RESULTAT DE L'EXERCICE 2017 : 1 499,84

RESULTAT DE CLOTURE 2017 : EXCEDENT : 118 302,40

Délibération 2018/010 - 2018/011

Budget Primitif 2018

Taux d'imposition 2018

Monsieur Le Maire propose de ne pas augmenter les taux d'imposition 2018.

Les taux sont fixés comme suit :

TAXE D'HABITATION :	7,25 %
TAXE FONCIERE BATIE :	10,55 %
TAXE FONCIERE NON-BATIE :	34,80 %

Le produit total attendu des 3 taxes est de 32 170,00 €.

Délibération 2018/007

Monsieur Le Maire présente ensuite sa proposition de budget primitif 2018 :

Section de Fonctionnement
Dépenses et recettes : 301 639,60

Section d'Investissement
Dépenses et recettes : 1 090 104,52

- **Enfouissement des réseaux et éclairage public**

Démarrage des travaux

Monsieur Le Maire informe l'assemblée que les travaux d'enfouissement des réseaux ont débuté début avril. Il a été constaté que les routes se sont abîmées de plus en plus depuis que VEOLIA a passé le réseau d'eau en 2010.

Le passage de la fibre est prévue à 2022 au plus tard.

Ces travaux sont prévus également dans l'enfouissement actuel.

Monsieur Philippe TRUFFAUX demande si on ne pourrait prévoir un fourreau sous terre dans sa rue, entre le n° 5 Rue de la Croix (Habitation RONNELLE) et le poste EDF, en vue de l'installation future de panneaux photovoltaïques sur ses hangars.

Cette requête sera discutée avec l'entreprise RAMERY en réunion de chantier.

- **Passage de la fibre**

Les communes de Barastre et Beugny seront privilégiées par cette installation en priorité.

La fibre sera raccordée aux habitations par Bouygues, Free et orange.

L'armoire sera placée sur la commune de Bertincourt.

Un fourreau sera prévu en vue d'une installation électrique pour la pose d'un distributeur de légumes et fruits produits du terroir sur le parking.

Des fourreaux et autres réseaux sont prévus également pour le passage du câble internet de la Mairie à la Salle des Fêtes ainsi que des fourreaux vidéosurveillance sur l'ensemble de la commune.

- **Eglise**

Etude et travaux futurs

Le Conseil Départemental a proposé une étude chiffrée avec les plans de l'église. Le béton des vitraux est en mauvais état. Les fissures qui s'accumulent ne sont pas dangereuses pour les fondations du bâtiment.

Cette étude proposera les travaux prioritaires à effectuer et les subventions possibles.

Le coût de cette étude est de 4 000,00 €. Le Conseil Municipal accepte qu'elle soit réalisée.

Il est prévu de nettoyer l'intérieur du clocher suite aux fientes des pigeons et de reposer du grillage pour qu'ils ne puissent plus rentrer dans l'église.

Un devis sera demandé à l'artisan de Neuville-Bourjonval pour réaliser ces travaux.

- **Avancement des travaux communaux**

Le préau est en finition de travaux. Un bar sera posé à l'intérieur.

Des armoires seront posées dans la bibliothèque. Des carreaux sont posés dans les toilettes et la cuisine de la salle des fêtes.

Il sera nécessaire de revoir les chauffages de la salle des fêtes qui sont bruyants et défectueux.

Monsieur Régis DELAHAYE informe l'assemblée que le sol de la scène de la salle des fêtes est en mauvais état.

Monsieur Le Maire propose de vitrifier ce parquet. Il est proposé de reposer des plaques sur le parquet actuel. La meilleure solution sera étudiée.

Monsieur Le Maire propose d'acheter un lave-vaisselle pour la salle des fêtes. Le coût est d'environ 2 500,00 €.

Ce projet est en attente.

Monsieur Le Maire informe l'assemblée qu'il faut faire un abri pour le javelot et prévoir un bureau à l'étage de la mairie pour stocker les archives historiques de la commune.

Entretien des chemins communaux

Il n'a pas eu de décision pour le moment.

- **Point sur l'éolien**

Avancement du dossier

Les enquêtes publiques sont terminées à ce jour. Ce projet suit son cours.

- **Fêtes et cérémonies**

La fête communale est prévue le dimanche 13 Mai 2018, la cérémonie des résistants fusillés : le Dimanche 10 juin 2018. Monsieur Le Maire propose d'envoyer des invitations pour cette cérémonie aux Maires voisins.

La subvention de cette association est en attente des demandes contractuelles.

- **Indemnité de la secrétaire de Mairie**

Monsieur Le Maire souligne le travail important réalisé par la secrétaire de Mairie notamment pour le dossier enfouissement des réseaux. Les heures supplémentaires réalisées représentent un coût de 400,00 €.

Le Conseil Municipal, dans son ensemble, reconnaît le travail réalisé et approuve la somme à verser.

Les heures complémentaires réalisées seront ajoutées sur son salaire.

- **Opération bois du CCAS**

Le CCAS de HAPLINCOURT a proposé aux habitants d'acheter du bois à l'association AIR de Ervillers. Ce bois provient du bois Durieux situé à Hermies. Il y a 77 hectares.

Le CCAS a proposé un prix intéressant aux personnes en difficultés et retraités.

Il participe à hauteur de 36,00 € pour 3 stères achetés.

218 stères ont été commandés à ce jour. Le CCAS aura une facture à régler de 576,00 € environ.

Loyer du logement de la mairie

La séance ouverte, Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que le bail de location du logement situé au 1^{er} étage de la mairie se termine le 31 mai 2018.

Monsieur Le Maire propose de le renouveler à compter du 1^{er} Juin 2018 jusqu'au 31 mai 2019.

Le loyer est fixé mensuellement à 500,00 € charges comprises.

Il donne lecture du contrat de bail proposé aux locataires Monsieur et Madame TANBARE Jamal et TAMMOUR Badijah.

Le Conseil Municipal, après discussion et délibération, à l'unanimité des membres présents accepte cette proposition et autorise le Maire à signer ce contrat de location et toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Délibération 2018/014

Renouvellement du Contrat d'acquisition de logiciels et de prestations de services de la Mairie.

La séance ouverte Monsieur Le Maire informe l'Assemblée que le contrat d'acquisition de logiciels et de prestations de services de la Mairie conclu en 1998 avec la Société SEGILOG située à la Ferté-Bernard arrive à échéance le 31 Mai 2018. Il y aurait donc lieu de le renouveler.

Il donne lecture au Conseil Municipal du nouveau **Contrat**

N° 2018.03.0459.07.000.M00.001491 qui prendra effet au **1^{er} Juin 2018** pour une durée de **3 ans**.

Le Conseil Municipal, après discussion et délibération accepte les termes de ce contrat et souhaite qu'il soit renouvelé. La **cotisation totale** destinée à l'acquisition du droit d'utilisation des logiciels **SEGILOG** s'élèvera à **4 395,00 Euros Hors Taxe** (soit **1 465 Euros Hors Taxe par an**).

Il charge Monsieur Le Maire de signer ce contrat avec la **Société SEGILOG**. Les crédits nécessaires sont prévus au **Budget Primitif 2018**.

Délibération 2018/013

Contrat de vérification des paratonnerres.

La séance ouverte Monsieur Le Maire rappelle à l'Assemblée qu'il y aurait de revoir le contrat de maintenance du paratonnerre de l'église.

Actuellement la commune paie 307,82 € TTC à l'entreprise BODET de Trémentines pour le contrôle et la maintenance de l'horloge de l'église et 277,85 € TTC à l'entreprise BCM de Douai qui contrôle les parafoudres.

Il fait remarquer que l'entreprise Bodet a aussi ces compétences.

Elle a remis un devis global de 360,00 € TTC à sa demande.

Monsieur Le Maire propose de regrouper ces deux contrats avec la même entreprise et de réaliser une économie de 225,67 € TTC.

Il donne lecture au Conseil Municipal du nouveau contrat d'un montant de 360,00 € TTC, établi avec l'entreprise Bodet de Trémentines pour un an, renouvelable pour la même durée, sans pouvoir excéder 4 ans sauf dénonciation par l'une des parties.

Le Conseil Municipal, après discussion et délibération accepte à l'unanimité, les termes de ce contrat et souhaite qu'il soit signé avec effet au 1^{er} Janvier 2018.

Il autorise Monsieur Le Maire à signer ce contrat.

Délibération 2018/015

Avis à victime – Versement de l'Avocat

La séance ouverte Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que suite à l'avis à victime, le jugement a été rendu par le Tribunal Correctionnel d'Arras le 27 juin 2017.

Il a reçu de l'Avocat Monsieur Yann OSSEYRAN de Arras la somme de 614,00 € due par Monsieur Sylvain MACHON et Philippe FATIEN à la commune.

Le Conseil Municipal après discussion et délibération, à l'unanimité des membres présents décide :

- D'accepter la somme de **614,00 Euros** en dédommagement.

Délibération 2018/012

